

Recours juridiques contre le décret d'utilité publique du projet de LGV GPSO (Bordeaux/Toulouse et Bordeaux/Dax)

Six recours juridiques ont été déposés fin juillet 2016 au Conseil d'Etat, contre le décret N°2016-738 du 2 juin 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation des lignes ferroviaires à grande vitesse Bordeaux–Toulouse et Bordeaux–Dax .

Ces 6 recours sont portés par 52 demandeurs, se répartissant ainsi :

- ▶ 3 communautés de communes
- ▶ 13 communes
- ▶ 16 associations
- ▶ 15 syndicats socio-professionnels et professionnels de la viticulture, de l'agriculture, de la chasse et de la sylviculture
- ▶ 5 particuliers

1°) Recours porté par Maître Pierre Hurmic au nom de :

- ▶ la fédération Sepanso Aquitaine
- ▶ la communauté de commune du Bazadais
- ▶ l'association « Landes Environnement Attitude »
- ▶ l'association « Les Amis du Barthos »
- ▶ l'association « SEVE, Sud-Gironde »
- ▶ la commune de Préchac (33730)
- ▶ la commune de Bernos-Beaulac (33430)
- ▶ la commune de Lerm et Musset (33840)
- ▶ la commune d'Escaudes (33840)
- ▶ la commune de Cazalis (33113)
- ▶ la commune de Lucmau (33840)
- ▶ la commune de Captieux (33840)
- ▶ la commune de Saint-Léger de Balson
- ▶ la commune de Goualade (33840)
- ▶ la commune de Landiras (33720)
- ▶ la commune de Saint-Michel de Rieufret (33720)
- ▶ la commune de Cudos (33430)
- ▶ la commune de Saint-Michel de Castelnaud (33840)

2°) Recours porté par la SCP Hélène Didier et François Pinet, au nom :

- ▶ du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest
- ▶ de la Fédération départementale des chasseurs (FDC) de la Gironde
- ▶ de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSE) de la Gironde

3°) Recours porté par la SCP Lebret-Desache au nom :

- ▶ de la Fédération des grands vins de Bordeaux
- ▶ de l'association ODG des AOC Sauternes et Barsac
- ▶ du syndicat viticole des Graves
- ▶ du syndicat viticole Pessac Leognan
- ▶ du château Guiraud
- ▶ du GFA Château le Tuquet
- ▶ de la SCEA Château Haverlan
- ▶ de la SCEA Château d'Eyrans
- ▶ de la SCEA Château de Fargues
- ▶ de la société Fermière du Château Climens

4°) Recours porté par Maître Louis Cofflard au nom de :

- ▶ l'association « Les Amis de la Terre des Landes »
- ▶ l'association CADE (ainsi qu'un recours en référé).
- ▶ Monsieur D...
- ▶ Madame P...
- ▶ Madame L ...

5°) Recours porté par la SCP Matuchansky, Poupot et Valdelièvre au nom de :

- ▶ l'association L.G.V.E.A. (Landes Graves Viticulture Environnement en Arruan)
- ▶ la communauté de communes de Montesquieu
- ▶ la société civile immobilière du château de Trenquelléon
- ▶ la Fédération Départementale des Chasseurs du Lot-et-Garonne
- ▶ l'association Très Grande Vigilance du Brulhois et de l'Agenais
- ▶ l'association Sauvegarde des Landes et Coteaux de Gascogne
- ▶ l'association Très Grande Vigilance en Albret
- ▶ l'association Défense du Patrimoine Caudecostois
- ▶ l'association de défense et d'information roquefortaise (ADDIR)
- ▶ l'association Alternative LGV
- ▶ l'association Alternative LGV Midi Pyrénées
- ▶ l'association La Mirande « Patrimoine agenais et renouveau urbain »
- ▶ l'association Saint Rustice Environnement Sauvegarde (STRES)
- ▶ Madame A...
- ▶ la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne, dont le siège est situé au lieudit « Béteille » à Grezet-Cavagnan (47250)

6°) Recours de Monsieur B...